

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 92)

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. A ce titre, il assure le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et met en œuvre dans le département les politiques relatives : au service civique, à la réserve civique et au service national universel. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique et au préfet de département, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public ; à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport. Il apporte son concours, le cas échéant, au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ; à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ; à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ; au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

Chef du service départemental

Maïlys PUYGAUTHIER

Bureau : 18.08

Téléphone : 01 71 14 29 29

Télécopie : 01 47 25 38 35

BAFA	ce.sdjes92.bafabafd@ac-versailles.fr
ACM	ce.sdjes92.acm@ac-versailles.fr
FDVA - ALJEP	ce.sdjes92.jeunesse@ac-versailles.fr
Service civique	ce.sdjes92.servicecivique@ac-versailles.fr
SNU	ce.sdjes92.snu@ac-versailles.fr
Éducateurs sportifs Cartes professionnelles	ce.sdjes92.educateurs@ac-versailles.fr
ANS - subvention	ce.sdjes92.ans@ac-versailles.fr